Descriptif Plaines

Les plaines de vacances accueillent vos enfants du lundi au vendredi, pendant les congés scolaires de deux semaines ou plus (vacances d'Automne, d'Hiver, de Détente, de Printemps et d'Été).
Organisées dans les établissements scolaires de la Ville de Bruxelles, elles permettent à vos enfants de passer leurs vacances dans un cadre convivial en goûtant aux joies de la vie en collectivité. Autour d'un thème, les animateur·trice·s organisent des activités ludiques avec des petits groupes.

Les plaines de vacances valorisent l'amusement, la détente et la convivialité mais elles favorisent également l'autonomie, la responsabilité et la conscience de soi dès le plus jeune âge.

Afin de limiter vos déplacements, vous avez la possibilité de déposer vos enfants soit directement sur le lieu de la plaine, soit dans un "centre d'accueil". Ceux-ci accueillent vos enfants le matin (**voir horaires en pages 35 pour les plaines de Détente et de printemps**) ; les enfants prennent alors le bus vers la plaine de vacances où sont organisées les activités pendant la journée. Lorsque les activités sont terminées, en fin d'après-midi, les enfants reprennent le bus en direction du "centre d'accueil".

Plaines Centres d'accueil

Drôles de créatures

BOUUUUH !

Ensemble, partons à la découverte de ces différentes créatures : celles des contes, celles qui nous font peur, les créatures de la mer ou les créatures terrestres. Déconstruisons nos appréhensions à leur sujet et apprenons à les redécouvrir.

Courons aussi vite que le guépard à travers de supers jeux sportifs. Faisons des réserves de nourriture comme l'écureuil et cuisinons ensemble des mets savoureux qui raviront nos petites papilles gustatives. Enfin, fabriquons ensemble de nombreuses inventions comme le castor.

Mais voyageons également à la découverte des créatures imaginaires à travers de super histoires. Et laissons place à notre imaginaire pour créer ensemble nos propres drôles de créatures.

Plaines Carnaval

Modalités pratiques en fin de section

Du lundi 26 février au vendredi 08 mars 2024

Attention: Inscription(s) obligatoire(s) avant le 05 février 2024

Plaine Magnolias I

Enfants de 3 à 6 ans

École maternelle des Magnolias
Av. Impératrice Charlotte, 2
1020 Bruxelles

Plaine Magnolias II

Enfants de 6 à 12 ans

École primaire des Magnolias
Av. des Magnolias, 1
1020 Bruxelles

Plaine Donderberg I

Enfants de 3 à 6 ans

Kleuterschool Koningin Astrid - Donderberg
Donderberg, 35
1120 Bruxelles

Plaine Croisée des Chemins II

Enfants de 6 à 12 ans

École primaire À la Croisée des Chemins
Av. des Croix de Guerre, 78
1120 Bruxelles

Modalités pratiques en fin de section

Plaine Eclusier Cogge I

Enfants de 3 à 6 ans

École maternelle Eclusier Cogge
Rue de l'Eclusier Cogge, 14
1000 Bruxelles

Plaine Allée Verte II

Enfants de 6 à 12 ans

École primaire de l'Allée Verte
Rue Masui, 73
1000 Bruxelles

Plaine Emile André I et II

Enfants de 3 à 12 ans

École fondamentale Emile André
Rue Haute, 107
1000 Bruxelles

Plaine Emile Jacqmain I et II

Enfants de 3 à 12 ans

École fondamentale Emile Jacqmain
Rue Véronèse, 21
1000 Bruxelles

Centre d'accueil Haren I et II

Enfants de 3 à 12 ans

École fondamentale de Haren
Rue de la Paroisse, 34
1130 Bruxelles

Modalités pratiques en fin de section

Nos îles aux trésors

Tic-tac, tic-tac !
Il est temps pour nous de repartir à l'aventure, muni·e·s de notre boussole et de notre carte maritime.

Embarquons ensemble à la découverte de nos îles aux trésors. Accostons sur ces merveilleuses îles à la faune et à la flore encore inconnues de toutes et tous. Découvrons ces nombreuses jungles, ces animaux, ces fruits, ces plantes. Transformons-les en des recettes savoureuses pour ravir nos petits ventres bien remplis.

Ensemble, revenons la tête et les bras chargés de nouvelles expériences et de beaux souvenirs. Prenons connaissance de nouveaux jeux encore inconnus pour nous et amusons-nous en les pratiquant.

Alors, nous sommes prêt·e·s ? 3-2-1 C'EST PARTIIIIII

Plaines Printemps

Modalités pratiques en fin de section

Du lundi 29 avril au vendredi 10 mai 2024

Les plaines seront fermées le mercredi 1er mai et le jeudi 08 mai 2024 (jours fériés)

Attention: Inscription(s) obligatoire(s) avant le 01 avril 2024

Plaine Magnolias I

Enfants de 3 à 6 ans

École maternelle des Magnolias
Av. Impératrice Charlotte, 2
1020 Bruxelles

Plaine Magnolias II

Enfants de 6 à 12 ans

École primaire des Magnolias
Av. des Magnolias, 1
1020 Bruxelles

Plaine Donderberg I

Enfants de 3 à 6 ans

Kleuterschool Koningin Astrid - Donderberg
Donderberg, 35
1120 Bruxelles

Centre d'accueil Donderbeg II

Enfants de 6 à 12 ans

Kleuterschool Koningin Astrid - Donderberg
Donderberg, 35
1120 Bruxelles

Plaines Printemps

Modalités pratiques en fin de section

Plaine Héliport I et II

Enfants de 3 à 12 ans

École fondamentale de l'Héliport
Rue Simons, 12
1000 Bruxelles

Plaine Jardin aux Fleurs I

Enfants de 3 à 6 ans

École maternelle Jardins aux Fleurs
Rue des Six jetons, 60
1000 Bruxelles

Plaine Emile Jacqmain I et II

Enfants de 3 à 12 ans

École fondamentale Emile Jacqmain
Rue Véronèse, 21
1000 Bruxelles

Plaine Six Jetons II

Enfants de 6 à 12 ans

École primaire des Six Jetons
Rue des Six Jetons, 55
1000 Bruxelles

Centre d'accueil Haren I et II

Enfants de 3 à 12 ans

École fondamentale de Haren
Rue de la Paroisse, 34
1130 Bruxelles

Le règlement des activités est disponible sur simple demande au Secrétariat des activités de vacances.

Inscriptions

Qui?

Les plaines sont accessibles aux enfants de 3 à 12 ans (enfants propres et scolarisés en maternelle et en primaire) qui satisfont à au moins une des conditions suivantes :

• être domicilié·e sur le territoire communal de la Ville de Bruxelles (codes postaux : 1000 - Bruxelles, 1020 - Laeken, 1120 - Neder-Over-Hembeek, 1130 - Haren) ;
OU
• fréquenter une école située sur ce même territoire communal (une preuve d'inscription et de fréquentation de l'école est nécessaire) ;
OU
• avoir un parent membre du personnel communal de la Ville de Bruxelles.

Comment s'inscrire ?

Inscription(s) obligatoire(s) pour tous les enfants
jusqu'au **05 février 2024** au plus tard pour les vacances de Carnaval
jusqu'au **01 avril 2024** au plus tard pour les vacances de Printemps

1. Complétez notre formulaire en ligne: www.jeunesseabruxelles.be

2. Complétez le bulletin d'inscription ci-joint (page centrale) et faites-le nous parvenir soit :

• par courriel (jeunesse.asbl@brucity.be);
• par courrier (Av. de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles);
• ou en vous rendant directement dans nos bureaux (Av. de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles).

Attention: si vous ne souhaitez pas maintenir votre demande d'inscription, merci de vous référer à la procédure d'annulation décrite en page 34 "Comment annuler".

Un dossier de confirmation sera envoyé à chaque participant·e. Vous y trouverez un bulletin de virement pour effectuer le paiement (nous insistons pour que le paiement soit effectué par virement dans les délais exigés) ainsi que plus de précisions concernant le matériel à apporter. Dans ce courrier, vous trouverez également une fiche santé et une autorisation parentale. Ces documents doivent être complétés et remis **le premier jour** au responsable en charge de l'accueil.

Les enfants qui nécessitent une attention médicale particulière (allergie, diabète, épilepsie, maladie chronique…) doivent obtenir un accord préalable écrit du Secrétariat des activités de vacances. Tout traitement médical devra obligatoirement être accompagné d'une prescription médicale valable ainsi que de la posologie et de la durée du traitement. Les enfants ayant des allergies ou intolérances alimentaires devront apporter leurs propres aliments de substitution.

MODALITÉS PRATIQUES PLAINES

Tarifs

nouveaux TARIFS

Tarif des plaines de vacances, exclusivement <u>par semaine</u> complète :

	Semaine de 5 jours (sans jour férié)	**Semaine de 4 jours (avec 1 jour férié)**	**Semaine de 3 jours (avec 2 jours fériés)**
Tarif plein :	**30€**	**24€**	**18€**
Tarif préférentiel* :	**10€**	**8€**	**6€**
Tarif social** pour les familles bénéficiant du tarif social :	**5€**	**4€**	**3€**

***Le tarif préférentiel** est réservé aux parents habitants de la Ville de Bruxelles (codes postaux 1000, 1020, 1120, 1130) ou membres du personnel communal

***Le tarif social** est octroyé uniquement aux habitant·e·s de la Ville de Bruxelles (1000, 1020, 1120, 1130) qui ont un faible revenu, sur <u>demande écrite</u> préalable accompagnée d'une composition de ménage récente <u>ainsi que</u> :

d'une attestation de prise en charge du CPAS de Bruxelles
OU
d'une preuve de revenus (chômage, mutuelle, salaire) des trois derniers mois.

Il est octroyé par année scolaire, du 1er septembre au 31 août et doit donc être renouvelé chaque année.
La demande doit nous parvenir, au plus tard, un mois avant le début des activités.
Le tarif préférentiel reste d'application tant que le tarif social n'a pas été accordé.

La demande de tarif social doit être introduite par écrit accompagnée d'une composition de ménage récente ainsi que Cette demande doit être adressée à l'attention de Mme Faouzia HARICHE, Échevine de l'Instruction Publique, de la Jeunesse et des Ressources Humaines - Secrétariat des activités de vacances - Jeunesse à Bruxelles asbl - Av. de l'Héliport, 56 - 1000 Bruxelles.

Comment payer?
Paiement après réception de la confirmation d'inscription par virement bancaire.

Que comprend le tarif ?
Le tarif comprend : le repas chaud, le goûter, les activités, les excursions et l'éventuel transport en bus assurant la liaison entre le centre d'accueil et la plaine.

Comment annuler ? ⚠ **Frais d'annulation tardive**

Dès l'instant où vous ne souhaitez plus maintenir votre inscription, il est impératif de le faire savoir **par écrit au secrétariat des activités de vacances minimum 5 jours ouvrables avant la date du début de l'activité**, que le paiement ait ou non été effectué, que l'inscription ait ou non été confirmée. Dans ce cas, aucun frais ne vous seront réclamés.

Dans le cas contraire*, des frais vous seront facturés :

- Pour une semaine de 5 jours : 60€ pour le tarif plein, 20€ pour le tarif préférentiel ou 10€ pour le tarif social ;
- Pour une semaine de 4 jours : 48€ pour le tarif plein, 16€ pour le tarif préférentiel ou 8€ pour le tarif social ;
- Pour une semaine de 3 jours : 36€ pour le tarif plein, 12€ pour le tarif préférentiel ou 6€ pour le tarif social

Par ailleurs, l'éventuelle inscription aux semaines suivantes ou à d'autres activités (stages - séjours) sera automatiquement annulée.

Pour rappel, le coût moyen réel d'une semaine en plaine de vacances est de 200€. L'engagement de moniteur·trice·s, les réservations de bus, d'excursions, de repas,... étant faits sur base du nombre d'inscriptions, dans un souci de bonne gestion, nous insistons sur la nécessité de prévenir au plus tôt en cas d'annulation afin que nous puissions nous adapter.

**sauf sur présentation d'un certificat médical de l'enfant au secrétariat des activités de vacances.*

Horaires*

Plaines
Accueil directement sur le lieu de plaine :
Le matin : de 7h00 à 8h45
Le soir : de 16h30 à 18h00

Centres d'accueil
Liaison en bus vers le lieu de plaine
Le matin : de 7h00 à 8h00
Le soir : de 17h00 à 18h00

*Pour une question d'organisation et, surtout, de sécurité, **ces horaires doivent être scrupuleusement respectés**. En cas de retard, l'accès à la plaine vous sera refusé.
De même, vous devez aller rechercher vos enfants à l'endroit où vous les avez déposés le matin. Il n'est pas possible de changer de centre d'accueil au cours de la journée.

Matériel et effets personnels

Nous vous suggérons d'étiqueter tous les objets et vêtements de vos enfants.
Les téléphones portables et autres objets électroniques sont déconseillés pendant les activités.
Les enfants n'ont pas besoin d'argent de poche.
Les organisateur.trice.s ne seront pas tenu.e.s pour responsables en cas de perte ou de vol. Si un objet est trouvé, celui-ci sera remis au Secrétariat des activités de vacances.
Pour les enfants de maternelle (3 à 6 ans), prévoyez des vêtements de rechange ainsi qu'une couverture pour la sieste.